

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Aux contribuables de la susdite municipalité

**A V I S D E P R O M U L G A T I O N**

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, le présent avis est donné par le soussigné, Pier-olivier Busque, directeur général/secrétaire-trésorier, de la susdite municipalité,

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le Conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a, à sa session tenue le 18 mars 2025, adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 244-2025  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
55-2006 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY.**

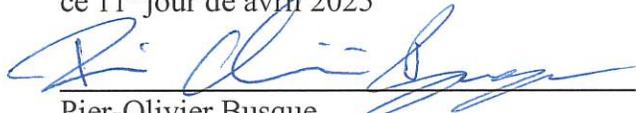
**AVIS PUBLIC** est également donné que ce règlement est déposé au bureau du directeur général secrétaire-trésorier, sis au 499 rue Principal, Saint-Honoré-de-Shenley (Qc) G0M 1V0, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

**AVIS PUBLIC** est aussi donné que ce règlement a été approuvé par :

1. Le conseil municipal, le 18 mars 2025 ;

**AVIS** est en outre donné que le règlement est entré en vigueur le 9 avril 2025.

Donné à Saint-Honoré-de-Shenley,  
ce 11<sup>e</sup> jour de avril 2025

  
Pier-Olivier Busque,  
Directeur Général Secrétaire-Trésorier

\*\*\*\*\*

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pier-Olivier Busque Directeur Général Secrétaire-Trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 10 h et 17 h, le 11 avril 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 avril 2025.

  
Pier-Olivier Busque,  
Directeur Général Secrétaire-Trésorier